

Règlement d'examen (annexe IIb)

(Annexe de l'arrêté du 20 juillet 2011)

Baccalauréat professionnel Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique et de technologie		5						
<i>Sous-épreuve E11 :</i> Préparation d'une réalisation	U 11	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E12 :</i> Mathématiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<i>Sous-épreuve E13 :</i> Sciences physiques et chimiques	U 13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h	CCF	
Épreuve E2 : Épreuve technique								
Analyse scientifique et technique d'une installation	U 2	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : réalisation, mise en service, contrôle		9						
<i>Sous-épreuve E31 :</i> Présentation d'un dossier d'activité	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
<i>Sous-épreuve E32 :</i> Implantation, réalisation	U 32	4	CCF		Ponctuel pratique	14h	CCF	
<i>Sous-épreuve E33 :</i> Mise en service, réglage et contrôle	U 33	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 :</i> Économie - Gestion	U 34	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 :</i> Prévention-santé-environnement	U 35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-		5						

<i>Sous-épreuve E51 :</i> Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 :</i> Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2) :								
- Langue vivante	UF 1		Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)

1) dont 5 minutes de préparation

2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.